



## LETTRE D'ACCORD

ENTRE

LA BASE AERIENNE 123

« **COMMANDANT CHARLES PAOLI** » d'ORLEANS-BRICY

et

L'AERO MODEL CLUB de CHATEAUDUN

Activité d'aéromodélisme n°8899 de NOTTONVILLE

BRICY, le

Nom :

Monsieur le colonel  
commandant la BA 123

Le colonel Stanislas Michel  
commandant la base aérienne 123

A CHATEAUDUN, le 20/11/2020

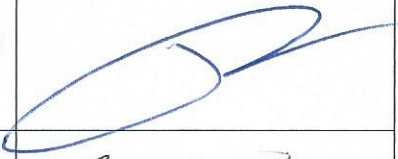
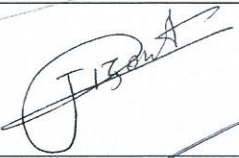

Nom : *Le Pestre Pierre Louis*

Monsieur le président de  
l'association Aéro Model  
Club Châteaudun

**ADMINISTRATION ET GESTION DU DOCUMENT****FICHE SIGNALÉTIQUE**

<b>Titre du document</b>	Lettre d'accord entre la Base aérienne 123 et L'AERO MODEL CLUB de CHATEAUDUN
<b>Référence du document</b>	Version 1.0 du 10 novembre 2020
<b>Date du document</b>	10 novembre 2020
<b>Responsable en gestion du document</b>	Nom A: FLECHIER Nom B: LE MESLE  Fonction A : commandant l'ESCA 1C.123 Fonction B : président de l'association  Coordonnées A : 02 45 40 68 95 <a href="mailto:ba123-esca.cmdt.fct@intradef.gouv.fr">ba123-esca.cmdt.fct@intradef.gouv.fr</a> Coordonnées B : 02 37 35 98 75 Adresse mail : <a href="mailto:pierre-louis.le-mesle@orange.fr">pierre-louis.le-mesle@orange.fr</a>
<b>Nombre d'exemplaires</b>	2 (1 x A et 1 x B)
<b>Détenteurs : A et B</b>	A : ESCA 1C.123, classeur n°89 B : AERO MODEL CLUB de CHATEAUDUN
<b>Format du document</b>	Papier et informatique
<b>Position</b>	A : classeur 89 et réseau privé ESCA protocole dossier 89

## APPROBATION DU DOCUMENT

REDACTEUR A	CNE PUYRAUD CDT2 ESCA 1C.123	10 NOV 2020	<del>Capitaine Thomas Puyraud</del> Commandant en second de l'ESCA 1C.123
REDACTEUR B	M. LE MESLE P.L. A.M.C.C.	20/11/2020	
VERIFICATEUR A	CDT FLECHIER CDT ESCA 1C.123	12/11/2020	<del>Commandant Bruno Fléquier</del> Commandant l'ESCA 1C.123
VERIFICATEUR B	PIZANTI Th. A.M.C.C.	11 NOV 2020	
APPROBATEUR A	COL MICHEL CDT BA 123	27 NOV. 2020	colonel Stanislas Michel commandant la base aérienne 123
APPROBATEUR B	LE MESLE P.L. A.M.C.C.	20/11/2020	



**LISTE DES DESTINATAIRES**

Pour action

BA 123_ESCA 1C.123	ORLEANS-BRICY
Aéro Model Club Châteaudun	CHATEAUDUN

Pour information

Monsieur le commandant de la BA 123	ORLEANS-BRICY
Monsieur le chef GAA de la BA 123	ORLEANS-BRICY
Direction de la Sécurité de l'Aviation civile Ouest	GUIPAVAS
SDR CAM Nord	CINQ-MARS-LA-PILE

# 1 Généralités

## 1.1 Origine

La présente lettre d'accord s'appuie :

- sur l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord
- les directives du Directoire de l'espace aérien : déclaration officielle des activités AEM et application d'un protocole lorsque l'activité s'inscrit à proximité d'un aérodrome

Le document fait suite à une demande formulée par l'Aéro Model Club CHATEAUDUN.

## 1.2 But

L'activité d'aéromodélisme n° 8899 de Nottonville est située dans la zone de contrôle associée à l'aérodrome de Châteaudun.

La lettre d'accord a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'activité d'aéromodélisme de l'Aéro-Model-Club de Châteaudun peut être réalisée, compte tenu de sa situation géographique et de son environnement aéronautique.

## 1.3 Domaine d'application

### 1.3.1 Caractéristiques de l'activité d'aéromodélisme de l'Aéro-Model-Club de Châteaudun

- Point de référence : 48° 07' 6.00" Nord - 001° 29' 30.00" Est
- Limite latérale : cercle de 500 m de rayon centré sur le point de référence.
- Limite verticale inférieure : SFC.
- Limite verticale supérieure : 650 ft au-dessus de la surface

Un plan décrit la situation géographique en annexe.

### 1.3.2 Conditions des évolutions

L'activité d'aéromodélisme de NOTTONVILLE ne peut se dérouler que de jour et les conditions météorologiques doivent permettre de faire évoluer les aéronefs pilotés en vue de leur opérateur à une distance permettant à celui-ci d'assurer en permanence la prévention des collisions par application des règles de l'air. Lorsqu'une évolution d'aéromodèle sera envisagée à une hauteur supérieure à 500 ft (150 m) le compétiteur devra être assisté d'une personne surveillant l'espace aérien environnant et chargé de prendre les mesures d'évitements (arrêt momentané de la compétition par exemple) en présence d'un aéronef habité à proximité de la zone d'évolution de l'aéromodèle

En outre, les télépilotes d'aéronefs non habités doivent tout mettre en œuvre pour respecter les limites verticales et horizontales de la zone d'activité qui leur est dévolue.

Les opérateurs doivent se conformer aux règles de l'air.

Les pilotes-opérateurs sont responsables des infractions qu'ils pourraient commettre vis à vis de la lettre d'accord et des règles de l'air.

### 1.3.3 Personnes concernées

L'activité d'aéromodélisme de Nottonville peut être pratiquée uniquement par les membres de l'Aéro Model Club de Châteaudun et leurs invités dans le respect des modalités décrites dans cette lettre d'accord.

#### **1.4 Durée de validité de la lettre d'accord**

La lettre d'accord est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent document et révisable pendant cette période.

#### **1.5 Amendements et modifications**

Tout amendement et modification ne peut intervenir qu'avec l'accord des différents signataires.

A cet égard, le responsable de l'association s'engage à fournir le ou les numéros de téléphones permettant de le contacter, ils sont tenus à jour en annexe.

#### **1.6 Analyse des incidents**

Dans le cas de non-respect des clauses prévues dans le présent protocole, ou si la sécurité des vols est engagée, les signataires se réservent le droit de suspendre provisoirement la lettre d'accord.

Toute dégradation des installations aéronautiques devra être signalée aux autorités responsables de la plateforme

Ces incidents ou manquements feront l'objet d'un compte-rendu aux autorités signataires qui se rencontreront afin d'en analyser les causes et conséquences. La DSAC décidera des mesures correctives à mettre en œuvre. Ces mesures peuvent aller du simple rappel jusqu'à la suspension de la pratique de l'activité.

### **2 Compétitions, manifestations, présentations publiques et stage**

Il appartient à Monsieur le président de l'Aéro-Model-Club de Châteaudun, avec un préavis minimum de deux mois, d'informer l'Escadron des services de la circulation aérienne 1C. 123 et la Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Ouest, des dates, des conditions d'exécutions et de formuler les éventuelles demandes de NOTAM afférentes aux :

- aux compétitions,
- aux manifestations,
- aux présentations publiques,
- aux stages.

### **3 Mesures particulières**

Il est admis que, dans certains cas et notamment dans les cas d'urgence, le but de cet accord peut être atteint plus efficacement mais avec autant de sécurité en dérogeant aux spécifications particulières qu'il contient.

Dans de tels cas, les personnes concernées devront faire preuve d'initiative et de bon jugement, en convenant des mesures particulières compatibles et dans l'esprit de cet accord.



## 4 Modalités pratiques d'application

Les modalités pratiques d'application sont décrites dans des annexes indépendantes afin de simplifier les mises à jour ultérieures.

A sa date d'application, la lettre d'accord comporte cinq annexes:

- Annexe I: Horaires de l'activité de la section aéromodélisme
- Annexe II: Conditions d'exécution de l'activité d'aéromodélisme
- Annexe III: Moyens de liaison
- Annexe IV: Carte des espaces aériens
- Annexe V: Coordonnées utiles

## Annexe I

### Horaires de l'activité de la zone d'aéromodélisme de l'A.M.C.C.

<b>DOMAINE APPLICATION</b>	<b>HORAIRES</b>
<b>ZONE D'AEROMODELISME 8899</b>	Tous les jours du lever du soleil (LS) au coucher du soleil (CS)

## Annexe II

### Conditions d'exécution de l'activité d'aéromodélisme de l'A.M.C.C.

DOMAINE APPLICATION	PROCEDURES
<b>CTR CHATEAUDUN</b>	Activable H24 (AIP France AD 2.17)
<b>VOL AEROMODELE inférieur ou égal à 500 ft AGL</b>	<p>L'activité d'aéromodélisme peut se dérouler indépendamment des créneaux d'activation de l'aérodrome CHATEAUDUN.</p> <p>L'activité d'aéromodélisme est considérée active par l'ESCA 1C. 123.</p> <p>Aucun appel nécessaire de la part de l'opérateur vers l'ESCA 1C. 123.</p>
<b>VOL AEROMODELE supérieur ou égal à 500 ft AGL</b>	<p>L'opérateur informe le chef de quart de la tour de contrôle de BRICY :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du début et de la fin de l'activité sur la zone d'aéromodélisme</li> <li>- du numéro de téléphone sur lequel il est joignable</li> </ul> <p>Numéro chef de quart : 02 38 42 66 45</p> <p>Numéro chef de quart secours : 02 45 40 68 95</p> <p>Le chef de quart se charge de relayer l'information vers la vigie CHATEAUDUN si nécessaire.</p>
<b>TOUS LES VOLS</b>	<p><b>INTERRUPTION ACTIVITE</b></p> <p>L'activité d'aéromodélisme sera suspendue ou stoppée en cas d'urgence.</p> <p>La vigie de CHATEAUDUN ou le chef de quart de la tour de contrôle de BRICY contactera directement l'opérateur.</p>

## Annexe III

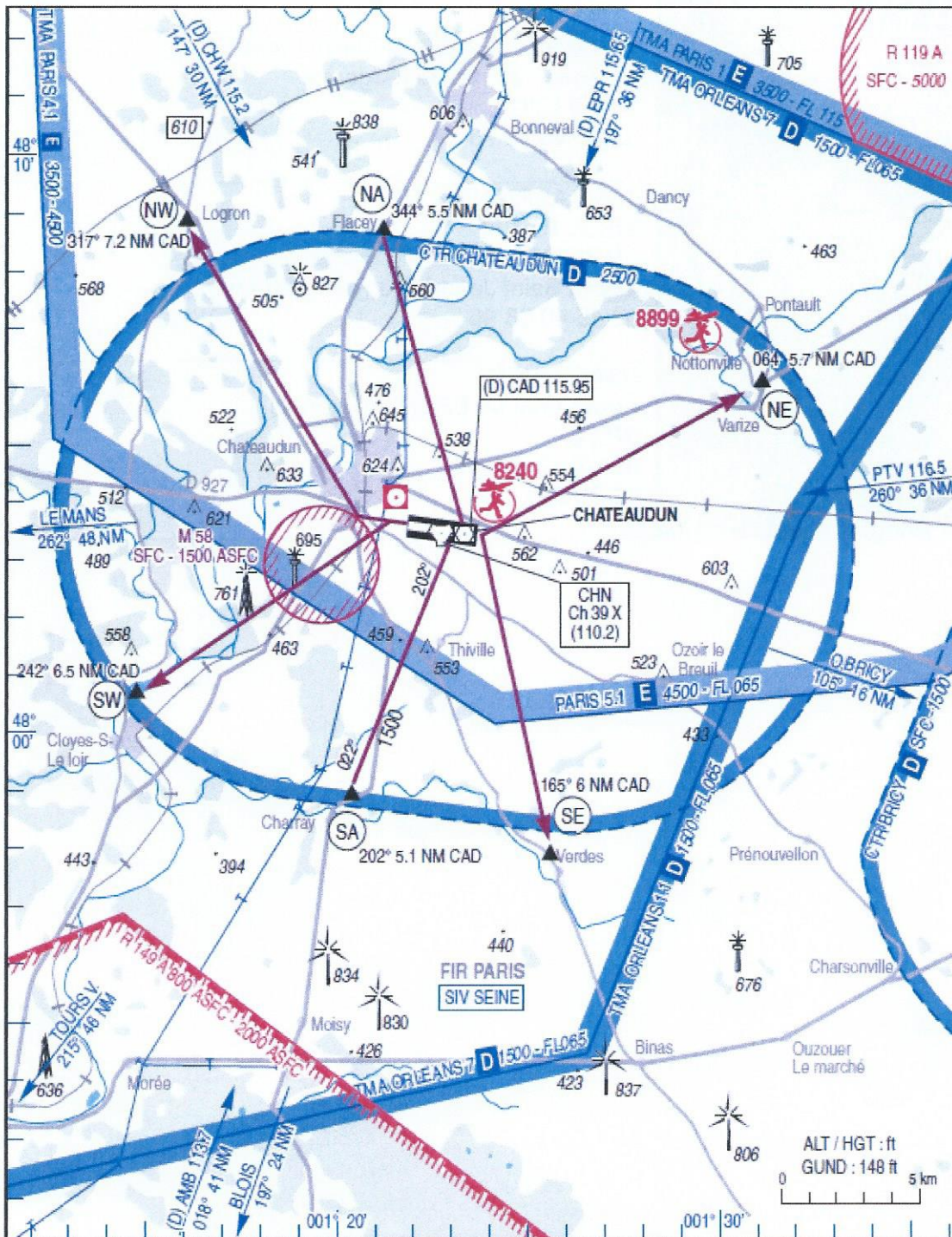
### Moyens de liaison

<b>DOMAINE APPLICATION</b>	<b>PROCEDURES</b>
<b>Chef de quart ESCA 1C.123</b>	02 38 42 66 45 Secours : 02 45 40 68 95
<b>Responsable AERO MODEL CLUB CHATEAUDUN</b>	Monsieur LE MESLE : 07 89 37 31 59
<b>FREQUENCE AUTO-INFORMATION CTR CHATEAUDUN</b>	125. 625 MHz

### Annexe IV

### Carte des espaces aériens environnants

### Activité d'aéromodélisme 8899



## Annexe V

### Coordonnées de correspondances utiles

<b>DOMAINE APPLICATION</b>	<b>PROCEDURES</b>
<b>CLUB AERO MODEL CLUB DE CHATEAUDUN</b>	Président : LE MESLE Pierre Louis Adresse : 25 rue de l'Argonne 28110 LUCE 02 37 35 98 75
<b>ESCADRON DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENE 1C. 123 ORLEANS BRICY (BA123)</b>	BASE AERIENNE 123 ESCA 1C.123 BP 30130 45143 Saint Jean de la Ruelle cedex 02 45 40 68 95
<b>DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE OUEST (DSAC OUEST)</b>	DSAC OUEST Aérodrome de BREST Guipavas BP 56 29490 Guipavas 02 98 32 02 00